

PRIX DE L'ABONNEMENT

POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1er.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeur de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DE-NUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES AVANT les journaux de Paris.

LYON, 11 DÉCEMBRE 1845.

Les dernières nouvelles reçues d'Afrique, et que nous avons données hier, ne montrent pas que la position de nos troupes se soit beaucoup améliorée, que nos affaires soient dans une situation plus favorable. Le corps commandé par le général d'Arbouville vient d'être victime d'une trahison qu'il a heureusement réprimée, mais dont nous ne pouvons encore connaître complètement les résultats, comme nous ne pouvons apprécier les pertes qu'elle a occasionnées. Nous ferons, à propos de ce dernier événement, une observation qui ne manque pas d'importance, car les faits qui la motivent se sont renouvelés plusieurs fois déjà depuis que notre dernière campagne est commencée. Au milieu de toutes les trahisons qui se produisent, de tous les pièges tendus par les Arabes à nos troupes, nos généraux agissent avec un laisser-aller, avec une confiance qui peut faire beaucoup d'honneur à leur cœur, qui témoigne de leur générosité, mais qui ne fait pas autant d'honneur à leur habileté, qui ne témoigne pas de leur sagacité.

Prévenu par notre khalifa que les tribus des Beni-Djaad montraient des dispositions peu bienveillantes, le général d'Arbouville se rend dans leurs montagnes, et, au lieu de se tenir sur ses gardes, il se fie à l'ennemi, croit à la sincérité de l'empressement qu'on lui témoigne; il ne lui vient pas à l'esprit d'éloigner de son camp les indigènes qui étaient suspects à un khalifa qui doit les connaître et apprécier leurs intentions mieux que le général; il laisse au contraire les Arabes se mêler à nos soldats. Au lieu de les tenir à distance, de traiter avec leurs chefs de l'achat des denrées dont il avait besoin, il permet à des hommes de la fidélité desquels il a le droit de se défier de juger de ses forces en fraternisant avec nos troupes. Il ne s'informe pas sérieusement de leurs dispositions, du moins on peut le penser d'après le résultat; il ne voit pas, il ne sait pas les préparatifs d'attaque; il ne désarme pas une population dont il doute, qu'il est venu maintenir par un déploiement de forces.

Aussi que résulte-t-il de ce manque de prévoyance? Notre arrière-garde est attaquée avec acharnement, lorsque la tête de la colonne est engagée dans des défilés d'où elle ne peut rétrograder pour secourir les soldats qui protègent sa marche, et qui ont à lutter seuls contre l'ennemi. Heureusement cette arrière-garde a résisté avec autant de vivacité que les Arabes en mettaient à l'attaquer, elle a pu rejoindre le gros de l'armée; mais quand on dit que nous n'avons éprouvé que des pertes très légères, il est permis de croire qu'on ne dit pas tout, qu'on dissimule, comme toujours, une partie de la vérité. Enfin, le général d'Arbouville a dû revenir sur ses pas et châtier rudement l'insigne trahison dont sa troupe avait été victime, trahison qu'il aurait pu prévenir; il a donc fini par où il aurait dû commencer.

Il est à remarquer que les montagnes du Haut-Isser, dans lesquelles s'est passée cette affaire, ne sont pas très éloignées de Tlemcen, et que par conséquent cette province est loin encore

d'être tranquille. Avec les forces dont on pouvait disposer, depuis surtout que des renforts de près de vingt mille hommes ont été envoyés en Afrique, nous pensons qu'il eût été possible de forcer les tribus de cette contrée à rester fidèles à la domination française; mais qu'attendre des talents militaires de M. Bugeaud?

Ce général vaniteux, qui n'a su que rechercher une popularité de mauvais goût, qui croyait voir déjà sa statue élevée sur une colonne triomphale parce que les zéphyrs l'appelaient le caporal Bugemard, qui s'est persuadé par cela seul refléter en lui quelque rayon de la gloire du grand capitaine que les soldats appelaient le petit caporal, cet homme qu'a-t-il fait depuis qu'il est de retour en Afrique? Les mauvaises dispositions prises par lui servent admirablement les projets d'Abd-el-Kader; il s'éloigne précisément au moment où les cérémonies religieuses de l'islamisme, les prédications, raniment périodiquement la foi qui sommeille, c'est-à-dire réveillent dans le cœur des Arabes la haine contre les chrétiens. Le danger que présente cette époque est compris, les faits l'ont déjà constaté; le maréchal Bugeaud ne prévoit rien, ne pourvoit à rien; il quitte la colonie et vient en France recevoir des ovations inspirées par la politique beaucoup plus que par le sentiment de ce qu'il a fait de grand.

La révolte éclate; le général part, écrivant sa fameuse lettre, accusant, attaquant tout le monde; il arrive en Afrique, reçoit des renforts considérables qui peuvent à eux seuls composer un corps d'armée plus nombreux que toute l'armée d'Abd-el-Kader. Que fait-il? Qu'a-t-il fait? Où a-t-il rejoint l'ennemi depuis un mois? Où l'a-t-il battu? Quelle manœuvre savante a-t-il faite pour attirer, ou pour envelopper, ou pour rejeter l'ennemi hors du territoire? Aucune. Il avait fallu moins de temps à Bonaparte pour faire sa magnifique campagne d'Italie, pour battre successivement trois armées dont il avait su, par une merveilleuse activité, empêcher la jonction.

La campagne de M. Bugeaud qu'a-t-elle produit jusqu'ici? Rien que des soulèvements de tribus. Quelle influence a-t-il exercée par sa présence, qui devait, comme par enchantement, rétablir nos affaires? La puissance d'Abd-el-Kader a-t-elle diminué? Loin de là. L'émir est partout, et on ne sait l'atteindre nulle part. M. Bugeaud a pour le combattre près de cent mille hommes, et il n'a jamais su en mener vingt mille contre lui. Ce n'est pas notre armée qui enveloppe Abd-el-Kader, c'est le marabout qui enveloppe notre armée. Un jour il est sur la frontière marocaine, le lendemain il apparaît à vingt lieues de là; hier il passait au sud de Mascara, contournait Alger, liait des intelligences avec les chefs de tribus de la province de Constantine, se rejetait dans l'Ouest. C'est lui qui a le beau rôle, et non M. Bugeaud, qui jusqu'ici a montré plus d'orgueil que de talent véritable.

De deux systèmes qui devaient se marier, se fortifier l'un par l'autre, l'occupation militaire et la colonisation par l'agriculture, par le défrichement, aucun n'a jeté de racines profondes depuis quinze ans, aucun ne peut opposer à l'ennemi une

résistance capable de triompher. La pensée d'abandon, qui a été long-temps celle du gouvernement, a paralysé tout essor; elle pèse sur la colonie, elle l'empêche encore de se développer. On ne saurait oublier que M. Bugeaud a été l'un des adversaires les plus ardents de la conservation de l'Afrique, et on se demande avec inquiétude par quelle étrange combinaison on a chargé d'étendre, d'assurer la conquête celui-là même qui a si énergiquement soutenu la nécessité de l'abandon. La conduite de M. le maréchal Bugeaud ne fournira-t-elle pas dans quelques jours, dans la discussion de l'adresse, de nouveaux arguments aux députés, aux publicistes qui, par mesure d'économie, s'élèvent contre l'extension donnée à la prétendue occupation du territoire de la régence? Leur voix ne trouvera-t-elle pas des échos, quand les fautes ou les malheurs du général en chef viendront donner plus de force à leurs paroles, quand la gloire ne console ni du sang répandu, ni des millions dissipés?

Voici quelques passages du discours qui a été adressé à M. Quinet au nom des étudiants :

« Le gouvernement vient de payer sa dette : Rome a reçu le prix de mensongères concessions.

« Les applaudissements qu'excitent vos enseignements patriotiques ont retenti hors de la salle de votre cours. Le gouvernement s'en est effrayé. Au milieu du silence des chaires occupées par l'apostasie ou l'insouciance, une voix s'élevait encore; elle nous enseignait les admirables dévouements de notre grande révolution; elle nous rappelait les leçons sublimes et les glorieux triomphes de cette grande époque. On a vu là une critique ou un reproche. On a cherché un prétexte pour s'en venger.

« Nous avions tous compris qu'en comparant les institutions des peuples et leur littérature, au lieu de vous écarter de l'objet de votre cours, vous ne faisiez que le suivre et le remplir; car les institutions ont une influence nécessaire sur la marche de l'esprit humain et sur ses progrès. Mais vous défendiez en même temps la liberté et l'indépendance de la philosophie. On savait aussi quels liens vous entouraient, combien nous vous sommes attachés, et on a voulu frapper en même temps les élèves et leur professeur. Nous nous regardons tous comme atteints par la mesure qui tombe sur vous. Mais vous avez pour vous l'opinion contre un ministre, le bon droit contre le despotisme, et contre quelques obscurantistes en retard les sympathies de toute la jeunesse. »

M. Quinet a répondu en ces termes :

« Messieurs.

« Si l'on a pensé me ruiner moralement, votre présence m'aide à croire que l'on n'y a pas réussi.

« La démarche éclatante que vous faites en ce moment, jointe aux démonstrations de la presse, prouve de plus en plus qu'il s'agit ici bien moins de ma personne que d'une cause générale.

« J'ai toujours trouvé en vous, Messieurs, non pas seulement des esprits sympathiques, mais, permettez-moi de le dire, de véritables amis. Les belles journées de ma vie, celles qui compteront pour moi, se sont passées au milieu de vous. On a pu croire que la crainte d'être arraché à des succès que vous me rendiez si faciles m'entraînerait à une concession. La douleur d'être séparé de vous, je l'éprouve en cet instant, et pourtant il faut que j'y résiste. Si j'eusse fait un

FEUILLETON DU CENSEUR. — 12 DÉCEMBRE.

COURS DE LITTÉRATURE FRANÇAISE,

Professé par M. Maiguien.

PREMIÈRE LEÇON.

Parallèle du dix-septième siècle et du dix-huitième siècle. — Le dix-septième siècle n'est pas, comme le dix-huitième, un siècle de transition.

Le dix-septième siècle n'offre pas les mêmes caractères que le dix-huitième, il s'en faut. Il est admirateur passionné du passé, se modèle en quelque sorte sur l'antiquité, paraît satisfait de son ordre présent de choses, et songe peu ou pas à ce qui adviendra plus tard. La philosophie spiritualiste de Socrate et de Platon domine en souveraine. L'art de raisonner ne connaît d'autres règles, d'autres limites que celles posées par Aristote. On raisonne beaucoup, j'en conviens, mais toujours en se tenant dans la même sphère d'activité, en tournant toujours dans le même cercle. C'est un crime de lèse-raison que de sortir de l'ornière étroite qu'avait tracée l'ancienne scolastique, comme si la vaste et féconde nature pouvait se renfermer dans des catégories.

Beaucoup d'hypothèses, mais peu d'expériences. Beaucoup de systèmes, mais peu de lois découvertes. Beaucoup de zèle et d'ardeur, de trouble même et d'agitation dans les écoles, mais peu d'excursions dans le vaste domaine des faits. Beaucoup de théories, mais de celles fondées, non sur le travail de l'induction, mais plutôt sur les bases mouvantes de l'imagination.

La philosophie du dix-septième siècle porte un caractère tranché de spiritualisme presque toujours porté à l'excès. Je ne citerai qu'un nom : c'est celui du plus grand métaphysicien dont s'honore la France. Si nous parcourons les ouvrages du père Malebranche, nous trouvons à chaque page une preuve évidente que l'élément infini domine dans presque toutes les productions philosophiques du dix-septième siècle. Partout et toujours la brillante imagination de ce philosophe l'entraîne à un spiritualisme exagéré. Il proclame hautement que nous voyons tout en Dieu, et que l'essence divine est comme le sanctuaire de toutes les idées produites par l'intelligence humaine. Ces idées sont immuables et éternelles comme la cause efficiente qui les fait naître en nous. Ce sont les types et les archétypes des choses, comme les appelle Platon. *Has formas rerum ideas Plato appellat, et ait illos semper esse, cetera autem nasci, fluere et labi, dit Cicéron.*

Si, d'un côté, il est vrai que Malebranche soit un fidèle représentant de la philosophie du dix-septième siècle, si, d'un autre, la philosophie a une influence directe sur la littérature, et que cette dernière revête, pour réfléchir les mœurs de la société, l'esprit que la philosophie a adopté d'avance, il est logique de convenir que l'élément infini, dominant dans la philosophie, dominera aussi dans les écrits, quels qu'ils soient, du dix-septième siècle.

Je m'explique par là les chefs-d'œuvre enfantés par ce siècle à jamais célèbre. L'élément infini élève l'homme, agrandit l'imagination, et est la source de ces brûlantes et sublimes inspirations que nous trouvons dans tous les écrits de Bossuet. Jamais l'éloquence n'a atteint à un si haut degré de perfection, parce que jamais à aucune époque on n'a fait une plus grande part à l'élément infini. Les méditations sur le beau absolu, sur le vrai, sur la cause et l'effet, sur le bonheur parfait, sur l'espace et le temps, jettent notre âme dans je ne sais quel état, qui est tout à la fois de la crainte, de l'admiration, de l'amour, de la foi et de l'espérance, état qu'il est plus facile de sentir que d'expliquer, car ces choses-là touchent de bien près aux choses divines, et le langage est chose humaine. Je ne vois qu'un inconvénient à cette philosophie exclusivement spiritualiste, mais cet inconvénient est grave; le voici : Elle ne considère qu'une moitié de l'être humain; elle vole trop haut dans l'espace, elle va trop loin dans le temps, négligeant ce qui se passe sur la planète que nous habitons. De là l'oubli des sciences naturelles, de là aussi le peu de progrès qu'elles ont faits dans le dix-septième siècle. Ni trop haut ni trop bas, c'est une règle du sage; c'est un principe même de sagesse : *Oportet sapere ad sobrietatem*; c'est encore un conseil que nous donnent les rhéteurs : *Videas quid satias*. J'aime mieux cette philosophie qui, fidèle à un adage antique, sait garder un juste milieu : *Medio tutissimus ibis*.

Ce siècle est content, et doit l'être. Il se persuade, à tort sans doute, que la sagesse antique est allée si loin, si loin dans les sciences et dans les arts, qu'il est impossible de pénétrer plus avant. Les Romains avaient raisonné de la même manière lorsqu'ils s'étaient persuadés qu'aux colonnes d'Hercule se trouvaient plantées les bornes du monde. L'idiome français, préparé par le seizième siècle, perfectionné presque par Malherbe, produit seul, par le fait unique de l'état de perfection où il se trouve, ces chefs-d'œuvre littéraires qui ont illustré ce siècle, et qui feront l'admiration des siècles qui viendront encore. Le pouvoir royal paraît assis sur des bases inébranlables; un grand roi, l'honneur de la France et l'admiration de l'Europe, remplit lui seul les trois quarts de ce siècle. Si parfois on songe à une modification capable de donner à chacun une plus grande part d'indépendance et de liberté, cette voix qui crie est si vague, si indécise, si faible enfin, qu'elle effleure à peine la superficie des esprits. On faisait trop de bruit au sommet pour qu'on entendît les voix qui criaient en bas.

Il y a de ça et de là quelques protestations contre l'arbitraire, contre les caprices du roi, contre l'insolence des seigneurs, contre des abus de tout genre, mais ces protestations passent inaperçues; on en fait peu ou pas de cas. Plus tard elles seront analysées, et les petits-fils paieront les fautes de leurs pères.

Le dix-septième siècle n'est pas un siècle de transition; il se suffit à lui-même, et forme un tout, tout politique, tout littéraire, tout religieux, tout philosophique, tout pour la langue, tout pour les arts, tout pour la tendance des esprits vers la pureté et la perfection. Il a devancé les siècles précédents : première satisfaction. Il a perfectionné la langue et produit des chefs-d'œuvre : seconde satisfaction. Le grand monarque fait triompher

sa politique et respecter le pavillon français : troisième satisfaction. Nous sommes donc fondés à croire que ce siècle, se suffisant à lui-même, et n'ayant aucun caractère de l'état transitoire, n'est pas un siècle de transition.

Le dix-huitième siècle est un siècle de transition; l'élément fini domine. Il ne copie pas le passé, n'imité pas le passé; plutôt il l'analyse, le dissèque pièce à pièce, fait la part du bien et du mal, loue l'une et anathématise l'autre. Il est mécontent du présent; ce présent lui déplaît pour des raisons qui seront expliquées en temps et lieu. Ses vœux sur l'avenir sont je ne sais quoi de vague, d'indécis et de confus qui fait que ce siècle marche sans trop savoir où il va. Les mœurs n'ont plus cette fixité qu'elles avaient dans le siècle précédent; le pouvoir royal chancelle, et on entend proférer ces paroles célèbres d'un auteur du seizième siècle : « Quoi ! tant de forts obéir à un seul homme faible ! » Ils voudraient se poser, se poser tranquilles et heureux; mais nulle part ils ne trouvent où pouvoir vivre paisibles, libres et indépendants sous la tutelle de lois justes et équitables. Alors un vent les pousse, vent terrible, impétueux, qui confondra bien des fois le droit des hommes et des dieux. Pour parler un langage philosophique, je dis que l'élément fini domine au dix-huitième siècle, et que la philosophie sensualiste a remplacé la philosophie spiritualiste. L'une fait comprendre à l'homme les beautés du monde infini, l'autre celles du monde créé, limité, se mouvant dans l'espace, et vivant au milieu du temps. Par l'une l'homme court risque de se perdre au milieu des nuages, et par l'autre il fait souvent naufrage contre les écueils qui rasent la surface des eaux. L'une semble rendre l'homme plus paresseux, en le menant à je ne sais quel état qui ressemble au quietisme; l'autre semble le rendre plus actif, plus entreprenant, en le portant à examiner les choses qui sont sous ses pieds plutôt que celles qui sont sur sa tête. Toutes deux sont un excès; mais savons-nous si la divine Providence n'a pas voulu que l'humanité passât par ces deux routes pour arriver à ce milieu où se réalisera peut-être la plus grande somme de bonheur dont peut jouir ici-bas l'humaine nature?

Quoi qu'il en soit, la méthode sensualiste, que je nommerai plus volontiers méthode expérimentale, explique suffisamment, selon nous, cet esprit d'analyse et de recherche qui caractérise le dix-huitième siècle. Elle rend compte des progrès faits en mathématiques, en physique, en chimie, en histoire naturelle, en géologie, et même en histoire. C'est à cette méthode qu'est dû l'immortel ouvrage de *l'Esprit des Lois*, comme il sera démontré plus tard. Elle explique aussi cette tendance des esprits vers un ordre de choses meilleur, cette passion de tout voir, de tout comprendre, de tout examiner et de ne croire qu'après mûre délibération.

On a dit que le temps, les mœurs et le pouvoir absolu sont les trois destructeurs des choses. Pour le temps, passe; c'est un destructeur absolu; rien ne peut en arrêter la marche. Pour les mœurs, elles sont toujours le résultat d'une adhésion première à tel ou tel système philosophique, et, partant, ne jouent qu'un rôle secondaire. Quant au pouvoir absolu et tyrannique, le dix-huitième siècle nous en a délivrés, je crois, pour toujours. Ceci me conduit à faire remarquer que tous les grands systèmes

pas dans la voie qu'on m'ouvrait, d'un côté je me brisais contre une contradiction, et de l'autre on poussait mon auditoire à une effervescence que l'on n'eût pas manqué de transformer en désordres. Ma résolution était donc arrêtée par la nécessité même qu'on m'imposait ; je ne pouvais, sans me manquer, décider autrement. L'opinion en a jugé ainsi. Mieux cent fois ne vous revoir jamais que vous revoir avec la moitié de mes principes.

« Je ne pouvais consentir non plus à ce que l'on eût le droit de dire en Europe que le haut enseignement de France effaçait de ses programmes, sans protester, le mot *institutions*, et qu'une sommation aussi extraordinaire était acceptée parmi nous bouche close.

« Sans parler de mon honneur, celui du Collège de France m'imposait la conduite que j'ai tenue. Et remarquez encore que l'on m'ôtait jusqu'à la possibilité de la modération. Après le conflit, elle eût paru faible.

« Je ne sais si, comme on l'a dit, quelqu'un a voulu tendre un piège ; mais, en l'admettant, il me semble que ce n'est pas moi qui y suis tombé. J'ai de mon côté, dans cette affaire, le bon sens et la logique ; on n'a jamais vu en France que l'on puisse blesser impunément l'un et l'autre. Joignons à cela, Messieurs, le calme et la modération d'une bonne cause ; car, avant pour nous, sans qu'il soit possible d'en douter, la justice et la raison, tout l'espoir de mes adversaires est que je leur abandonne au moins l'apparence.

« L'enseignement, Messieurs, n'est pas tout entier dans les paroles ; il faut aussi qu'il soit confirmé par les actions et par la vie. En vérité, je ne pense pas que rien de ce que j'eusse pu vous dire dans ma chaire eût été plus instructif que ce qui se passe depuis huit jours. J'avais deux genres d'adversaires, les uns religieux, les autres politiques. Je crois avoir prouvé aux premiers que, dans la religion, ils ne veulent pas du christianisme ; quant aux seconds, je les ai amenés à cet étrange aveu, qu'ils ne peuvent plus tolérer sur un programme le mot *institutions*.

« Qu'importe au fond la cause d'une personne ? Le germe est semé ; le cri du réveil a été jeté, la génération nouvelle l'a entendu, elle ne s'endormira pas. Vous honorerez notre pays, et ce sera la récompense de mes efforts, si, en effet, ils en ont mérité une. Promettons nous donc encore une fois ici de persévérer, quoi qu'il advienne, dans l'alliance de la science et de la liberté. Quelles que soient les circonstances où nous soyons jetés, ne cédonz jamais rien de la dignité de l'esprit ni des droits de la vie morale ; ce doit être là le salut de chacun de nous en particulier et de notre pays lui-même.

« Maintenant, Messieurs, si c'est là ma dernière parole, je vous demande de la suivre. Retirez-vous en silence et avec ordre ; nos adversaires vous regardent. »

Tous les journaux allemands se prononcent contre la suspension du cours de M. Quinet. La Gazette des Postes de Francfort dit à ce sujet :

« Nous avons parlé, non des concessions, mais des offres faites par le gouvernement français au pape. Nous affirmons de nouveau que nos nouvelles sont exactes. Le gouvernement français, du reste, tient ses promesses. Le cours de M. Quinet vient d'être suspendu. Ceci n'est qu'un commencement. »

Sous le titre : *Décadence de la France*, la Gazette universelle de Leipzig publie une série d'articles. Aujourd'hui ce journal prend à partie les conservateurs et le centre gauche. En tête de l'article, l'auteur cite les paroles suivantes de Jean-Paul : *Celui qui a peur de la vérité a affaire à un coquin, et ce coquin c'est lui-même.*

Après avoir prouvé que tous les hommes de progrès ont été éloignés du pouvoir, l'auteur s'attache à esquisser le parti conservateur :

« Tourbe docile, conduite par des ministres, pardon ! par des commis ministériels trop vivants pour mourir et trop morts pour vivre, les conservateurs, qui, par eux-mêmes, n'ont aucune opinion, aucun principe, aucune théorie, ressemblent à la lettre à ces courtisans sans moelle épinière décrits par Polonius dans *Hamlet*. Vous leur montrez un nuage en leur disant : « C'est un chameau. — Eh ! oui, c'est un chameau, répètent-ils. — Mais non, dit le conducteur : c'est un mouton. — Certainement, c'est un mouton. — Hélas ! je me suis trompé, reprend le meneur : il me paraît que c'est un bouc. » Et la tourbe de jurer que c'est un bouc, et encore un bouc sans cornes. Voilà, en peu de mots, l'histoire des idées

philosophiques pouvant se ramener au spiritualisme ou au sensualisme, nous devons expliquer tous les changements survenus par l'un ou l'autre de ces deux systèmes ; et n'admettre d'autres causes de révolution dans les états que le progrès des idées.

L'effervescence des idées est grande au dix-huitième siècle ; elle se manifeste dans tous les ouvrages du temps. Voyez Jean-Jacques Rousseau. Il hait son siècle, le raille en maints endroits, lui lance à pleines mains le sarcasme et le ridicule. Il se tient à l'écart, concentre en lui-même, si je puis ainsi parler, les rayons que lui envoie son époque, et, semblable à une puissante lentille, les lui renvoie plus brûlants qu'il ne les a reçus. Cet homme est triste, sombre, inquiet ; et pourquoi ? C'est que son siècle lui déplaît, c'est que l'état présent des choses lui déplaît, c'est qu'il faut détruire, détruire encore, et ne pas s'inquiéter de ce qui comblera le vide. Que ce vide soit comblé ou non, rien n'importe. Ce que je veux constater ici, c'est que l'esprit répandu dans les œuvres du philosophe genevois accuse une révolte contre les usages, alors en vigueur, et proclame hautement la nécessité d'une réforme générale. Voyez Voltaire. Pour chaque chose il a son sarcasme et son ridicule tout prêts. Il ne parle que de nouvelles lois, de réformes à faire, d'abus à détruire, d'améliorations à importer. Il lance même ses anathèmes contre les auteurs du mauvais langage français, ce qui prouve que cet esprit de changement s'étendit même étendu jusque sur le langage légué par le dix-septième siècle.

Ne blâmons pas ce siècle d'avoir voulu aller plus avant que celui qui l'avait précédé, car il avait encore bien des vérités à découvrir, bien des abus à déraciner, bien des orgueilleux seigneurs à humilier, et surtout il y avait encore une question vitale à laquelle on n'avait pas songé... le bonheur du peuple.

Ne le blâmons pas ; car, s'il a combattu, c'est qu'il devait combattre. Le soldat meurt pour sa patrie, parce que cet amour est pour lui une vérité. La mère meurt pour son fils, parce que pour elle l'amour maternel est une douce réalité.

Le voilà ce siècle, fameux par ses combats, lancé sur une mer que soulèvent mille vents contraires. Il répudie l'onde qui l'a jeté sur l'écueil où il se trouve ; mécontent des ballottements de sa nacelle, il la pousse en avant, mais sans pilote, sans boussole et sans étoiles. Les vents soufflent plus fort ; la voile qui marche sans savoir dans quel gouffre elle ira se précipiter. Elle fera souvent naufrage, mais la sève qui vit au cœur du pilote français saura l'arracher aux écueils, et bientôt nous la verrons voguer à pleines voiles vers les rivages de la liberté et de l'indépendance.

Mettant en regard ces deux siècles, je dis que l'un semble avoir absorbé en lui tout ce qui s'est fait de bon, de beau et de parfait dans les siècles précédents, mais rien autre que ce qui s'est fait, notons-le bien une fois pour toutes. L'autre, sans répudier ce qu'on fait de bon les siècles qui l'ont précédé, veut aller plus avant dans les principes des choses, persuadé qu'il est que l'homme est susceptible d'une perfectibilité indéfinie, et que la nature est immense. L'un est un vieillard prudent et sage, mais trop timide et trop circonspect ; l'autre est un jeune homme au cœur ardent, à l'âme noble et fière, qui dédaigne les sentiers battus, à qui il faut de nouvelles choses, faudrait-il même les conquérir au péril de sa vie. J. C.

des conservateurs, et, chose étonnante, M. Guizot lui-même n'en est pas plus le conducteur que M. Thiers.

Passant à la gauche, l'écrivain allemand renchérit encore sur l'article de M. de Lamartine, qui, selon lui, ménage trop tous les partis et fait de la politique à l'eau de rose à l'égard des conservateurs. Il compare le parti gauche à un vieux perroquet plumé et fatigué, qui sort de sa cage deux ou trois fois par an pour jeter des sobriquets aux passants, et qui y rentre pour manger et dormir tranquillement.

« Qui sait ? c'est ainsi que finit l'auteur ; le peuple français est un peuple électrique ; tout cela peut changer du jour au lendemain. Il se peut bien que les principes, l'honneur et l'honnêteté redeviennent à la mode, et qu'un homme qui sacrifie ses intérêts à ses idées ne soit plus la risée de ces ignobles feuilles conservatrices, qui, pour la honte de la France, y sont aujourd'hui l'expression de l'esprit public. Il se peut enfin que des écrivains qui n'ont jamais fait que des romans et des mélodrames, dont le cœur n'a jamais palpité à une idée, et qui ne se sont jamais élevés jusqu'à un principe général ; si se peut, disons-nous, que ces messieurs reconnaissent qu'il ne suffit pas de faire de l'art pour l'art, ou plutôt pour de l'argent, si l'on veut mériter l'estime des contemporains et la reconnaissance de la postérité. « Ni jamais ni toujours, » c'est là un proverbe éminemment français. »

SYRIE.

Une honorable maison de commerce de Marseille a reçu de Syrie la lettre suivante, qui est insérée dans le *Sémaphore*, et qui ne peut manquer d'inspirer un intérêt douloureux à nos lecteurs :

Mont-Liban, 15 novembre 1843.

Depuis ma dernière lettre, d'autres événements non moins déplorable que les premiers sont venus ajouter à nos malheurs et augmenter nos angoisses. Les agents de la Sublime-Porte montrent une telle partialité en faveur des Druses, qu'ils paraissent avoir pris la ferme résolution d'anéantir à jamais le nom chrétien et de dévaster leurs propriétés. Plusieurs villages, en effet, sont complètement ruinés. Dans la province de Djezzim, deux cents personnes sont retenues dans une église qui a été profanée et convertie en une prison. Cent quatre-vingts femmes, après avoir été horriblement outragées, ont été jetées dans un cachot. Voici les lamentables cruautés que ces pauvres prisonniers des deux sexes subissent encore aujourd'hui. Quant aux hommes, chaque jour on leur administre individuellement et à tour de rôle, devant la porte de l'église, deux cents coups de bâton sous la plante des pieds, avec tant de rigueur et de barbarie, que souvent la peau tombe en lambeaux et le sang jaillit. Les femmes, outragées par la soldatesque et accablées de coups ensuite, sont plongées dans de l'eau froide. Après cette triste opération, on les fait entrer dans un appartement où se trouve de la paille entassée, à laquelle on met le feu, et l'on ferme alors portes et fenêtres et toutes les issues enfin par où la fumée pourrait s'échapper, et ces pauvres femmes, pleurant, sanglotant, à moitié suffoquées, se tordent dans d'affreuses convulsions de fureur et de désespoir.

Ce système de sauvage iniquité ne sévit pas seulement à Djezzim, mais ses ramifications s'étendent à d'autres districts, comme aux provinces de Tefah et d'Elcaroub. De l'aveu même des soldats turcs, ces atrocités qu'ils font subir aux chrétiens en Syrie ont lieu en grande partie, disent-ils, pour venger leurs coreligionnaires d'Afrique qui ont été enfoncés dans les grottes du Dahra par les Français.

Non contents de ces sanglantes persécutions, les commandants des troupes turques ont demandé des prêtres pour assouvir sur eux, sans doute, un reste de cruauté ; mais ceux-ci, heureusement, s'étaient dérobés à la fureur de leurs bourreaux.

Notre situation est tellement critique que ceux dont on exige la remise des armes, et qui n'en ont réellement pas, cherchent vainement à en acheter, pour échapper au supplice, à 80 ou 100 piastres, au lieu de les payer 25 ou 50 piastres, prix ordinaire. Dans le seul village de Djezzim se trouvent quatre-vingts garnisaires druses, outre les cavaliers, les soldats et les mousquetaires turcs qui sillonnent Djezzim et ses environs.

Les Druses, dont le caractère est rancuneux et sombre dans leur amitié comme dans leur haine, n'oublient rien et profitent par conséquent de cette occasion si favorable pour accabler les chrétiens, en exigeant d'eux le versement de dettes prétendues que ceux-ci n'avaient nullement contractées. Pour comble de malheur, les agents de la Porte appuient ouvertement les ridicules prétentions des Druses. Ce qu'il y a de vraiment étrange dans ce temps de terreur et de lâches persécutions de la part des Druses, et des Turcs contre les chrétiens, c'est que, le jour même où l'on a fixé la remise des armes, un Druse qui nourrissait de l'inimitié contre un chrétien de Bdur-Ain-Elgeouse, muletier de profession, s'est mis à sa recherche avec d'autres personnes de sa nation, et l'a amené à Bédia, où ce malheureux a été jeté dans un cachot, les mains et les pieds liés, après avoir subi mille tortures.

A la mort de ce pauvre chrétien, ses parents ont porté plainte à Chekib-Effendi ; ce pacha a répondu que, pour ajouter foi à leurs paroles, il fallait avoir un témoin mahométan, et que, sans cette condition essentielle, ils n'ont pas le droit de s'en formaliser. Deux heures après ce triste événement, le pacha a fait partir pour Djezzim plusieurs cavaliers turcs. Tous ceux qui ont vu le malheur de quitter leurs habitations et de venir se plaindre au pacha des mauvais traitements qu'ils y enduraient de la part de ses agents, ont été impitoyablement jetés en prison par son ordre et sans aucune formalité. Remarquez bien toutefois que les Druses n'ont pas remis le dixième de leurs armes et ne sont nullement inquiétés par l'autorité turque ; mais, en revanche, Chekib-Effendi n'épargne aucun genre de supplice, aucune persécution pour accabler les chrétiens, dont la détresse et la misère tireraient des larmes aux yeux les plus insensibles. Ces dévastations, ces horreurs se font aussi vivement sentir, pour ne pas dire davantage, dans les provinces du Math, du Castravan et du Mokateh.

Ainsi s'accomplissait l'œuvre de destruction, lorsqu'un vapeur français arriva de Constantinople et apporta l'ordre de la destitution du pacha ou de son rappel dans cette ville avec son ami Hamoud-Abou-Nakad, meurtrier et brûleur du cadavre du père Charles, capucin français. Avant-hier au soir, le pacha et Abou Nakad sont donc allés passer la nuit à Saïde, et le lendemain ils ont pris la route de Beyrouth. On dit qu'ayant de quitter Daïr-el-Kamar, ce pacha a fait parvenir à ses dignes satellites l'ordre de cesser toutes persécutions, toutes violences. Néanmoins ses épouvantables séides ne continuent pas moins leur mission, celle de détruire et de verser le sang ; et nous ne savons pas si le pacha n'a pas fait suivre secrètement cet ordre officiel d'un autre qui leur prescrit le contraire du premier. Nos prévisions et la duplicité à laquelle nous ont malheureusement habitués les représentants de la Sublime-Porte nous autorisent encore à croire qu'il y a de la mauvaise foi dans cet acte de clémence apparente, d'autant plus qu'après le départ de Chekib-Effendi, le cheick Aly-Amadi et les siens, au nombre de plus de cinquante, sont partis pour le Liban. L'émir Ahmad et plusieurs autres cheicks druses, présents ou fugitifs, ont cru pouvoir s'approprier les biens des chrétiens qui habitent les mêmes villages qu'eux, sans doute d'après l'autorisation secrète du pacha.

Le clergé n'est pas moins exposé aux vexations et aux barbaries des Turcs, excités qu'ils sont en dessous main par le consul anglais et ses agents, qui parcourent le pays en maîtres souverains et avec toute sécurité, tandis que les Français eux-mêmes ainsi que les protégés de la France sont journellement abreuvés de mauvais traitements. A Aramoun, grand village de Castravan, à sept lieues de Beyrouth, les troupes turques, après avoir déchiré les magnifiques tableaux qui tapissent les murs du temple saint, abattu l'autel et enlevé les vases sacrés, ont mis le comble à la profanation en montant sur le toit de l'édifice, dont on s'est servi comme d'un minaret pour appeler le peuple à la prière et exalter la gloire de Mahomet ; tandis que, dans d'autres localités où il serait inutile d'énumérer ici, les prêtres ont été liés trois par trois comme une balle de marchandises, et voici comment : la tête du premier était engagée entre les jambes de l'autre, et la troisième victime placée sur les deux autres, tous trois fortement liés avec des cordes mouillées, après les avoir nouées afin de rendre leurs souffrances plus vives. Dans cette posture horrible, ces pauvres et malheureux prêtres étaient assommés de coups de bâton et de crosse de fusil. Ailleurs, à Gazir, les prêtres ont été attachés par les pieds avec des cordes fixées au milieu d'un arbre élevé ; les soldats turcs qui tenaient la

corde hissaient la victime, dont la tête était tournée contre terre à une certaine hauteur, et la lâchaient ensuite entièrement. Ces atrocités in-croyables se répétaient jusqu'à ce que ces pauvres prêtres eussent la tête et les membres tout ensanglantés par l'effet de cette chute meurtrière.

A Nahr-el-Calle, près de Beyrouth, les Druses et les Turcs qui s'y étaient postés se sont saisis de plusieurs prêtres maronites et grecs catholiques qui retournaient de Beyrouth au mont Liban. Là, les ministres du Christ, les victimes de la France ont été jetés dans le fleuve. Ceux qui avaient nager tâchaient de gagner la rive ; mais les Turcs, en sautoir impitoyables, les repoussaient à coups de pierres et de bâtons ; ou bien, et leurs souffrances en tombant sur eux comme des tigres, et leur supplice d'une voix féroce : « Vous êtes les amis des Français ; eh bien ! vous êtes des chiens comme eux, et vous méritez la mort. » Effectivement, entre les prêtres suppliciés, noyés et pendus par les pieds, quatre ont déjà succombé, et les autres, en vie encore, portent chacun des marques sanglantes de la cruauté des Druses et des Turcs. Les uns ont le bras coupé à coups de yatagan, un œil enfoncé ; les autres ont des membres disloqués, des épaules meurtries et saignantes ; ceux-ci ont le cou tordu, ceux-là la tête à moitié fendue.

Tel est l'état actuel de la Syrie. Eh bien ! quels sentiments d'horreur, quelles pensées affligeantes d'amertume et de douleur ne doit-on pas concevoir en écoutant de loin, en assistant de près surtout à ces tragiques persécutions dont le mont Liban est le théâtre ? La France ignore-t-elle ou feint-elle, d'ignorer les tortures qu'on inflige à cause d'elle ? Pourquoi son gouvernement, dont nous exaltons la gloire et la puissance devant les infidèles, même au dépens de notre vie, pourquoi nous laisse-t-il périr ainsi sous les coups implacables de nos ennemis ? Répudie-t-il, par hasard, le protectorat, les capitulations authentiques qui nous ont toujours été accordées par tous les souverains français, depuis le temps des croisades jusqu'à ces dernières années ? Peut-être espère-t-il nous rendre, par la voie lente des notes diplomatiques entre le gouvernement turc et les autres cabinets européens, espère-t-il, dis-je, nous rendre nos institutions violées, nos privilèges méconnus et notre ancien émir, Béchir-Scheab ou un membre de sa famille, seuls capables de nous rapporter la paix et la tranquillité. Mais ne sait-il donc pas que ces mêmes cabinets sont la source principale de nos maux ? que les Turcs soupiraient depuis long-temps pour arriver là où ils sont aujourd'hui et placer la Syrie sous le joug de plomb qui nous écrase ? que la Russie, dans l'espoir de tomber un jour sur sa proie, nous garde avec un œil de satisfaction l'empire ottoman s'affaiblir et s'affaiblir sur ses propres bases ? que l'Autriche, soit crainte, soit impuissance, n'ose s'interposer et se présenter toute seule dans l'arène pour nous soutenir ? et que l'Angleterre enfin s'applaudit en elle-même de ses succès, en semant les ruines, aigrissant les inimitiés, répandant le sang, désolant notre malheureuse contrée, et tâchant de nous éloigner et d'étouffer, dans nos cœurs nos affections pour la France ?

Que le gouvernement français s'explique donc et nous dise s'il s'intéresse à nos malheurs, ou s'il nous abandonne au glaive impitoyable de nos bourreaux. Que, dans le premier cas, il vienne, sans différer, nous assister de ses efforts ; qu'il parle énergiquement en notre faveur, et sauve tout un peuple à lui dévoué depuis des siècles. Car, enfin, à quoi nous servirait l'intervention éphémère de la France lorsque nous serions anéantis, et si elle est tardive et ne nous tend maintenant ses mains secourables et généreuses ? D'ailleurs, il y va de son honneur, de sa réputation de grand peuple, d'autant plus que la France a déclaré, aux yeux de tout le monde, qu'elle est notre amie, notre alliée et notre protectrice, et que nous avons pour elle un attachement inviolable, une sympathie sans réserve, témoin les sanglantes persécutions qui nous poursuivent jusque dans l'enceinte sacrée de nos temples.

On nous parle des persécutions que la Pologne subit en ce moment, et l'Europe chrétienne s'émeut au récit douloureux de ses malheurs. Noble et juste indignation, sans doute ; mais sachez que la Pologne est loin de subir les tourments raffinés qu'endure aujourd'hui la chrétienté en Orient. Réveillez-vous donc, ô France ! réveillez-vous enfin, et ne restez pas insensible, pour la première fois, aux cris déchirants de vos frères en Jésus-Christ, qui se meurent sur l'autre rivage de la Méditerranée, et tendent vers vous leurs bras enchaînés et sanglants !... S. D.

Une ordonnance du roi rendue sur le rapport de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 6 courant, contient, entre autres, les dispositions suivantes :

« Art. 1^{er}. Il sera établi dans les villes possédant des facultés qui seront ultérieurement désignées des écoles normales secondaires destinées à pourvoir les collèges royaux de maîtres d'études et de régents.

« L'organisation et le régime de ces écoles seront déterminés par des règlements délibérés en conseil royal de l'instruction publique.

« L'école normale qui forme des professeurs pour les collèges royaux et pour les facultés prendra le titre d'école normale supérieure.

« Art. 2. Des bacheliers libres continueront à pouvoir être appelés aux emplois de maîtres d'études auxquels il n'aura pas été pourvu conformément aux dispositions de l'article 1^{er}.

« Ceux de ces bacheliers qui auront été maîtres d'études ou répétiteurs dans les établissements particuliers, en conformité des arrêtés des 5 mai et 27 juillet 1809, sont autorisés à compter pour moitié dans l'Université leur temps de service dans lesdits établissements.

« L'examen d'admission établi par l'ordonnance du 14 novembre 1844 pour les bacheliers appelés aux fonctions de maîtres d'études ne portera sur aucune des matières qui sont comprises dans les épreuves du baccalauréat. Il devra donc s'appliquer aux matières indiquées en l'art. 3 de la présente ordonnance.

« Art. 3. Les maîtres d'études auront droit, de cinq ans en cinq ans, à une augmentation de traitement de 200 fr. au moins.

« Ceux qui se destineront à l'enseignement et suivront en conséquence les conférences pour l'agrégation et la licence, seront seuls appelés aux fonctions de maîtres élémentaires.

« Les maîtres élémentaires qui n'auront pas obtenu les emplois de régent dans les collèges communaux ou de professeurs dans les collèges royaux pourront obtenir, après dix ans d'exercice de ces fonctions, sur la présentation du proviseur et la proposition des inspecteurs généraux ou des recteurs, le rang et le traitement des professeurs de troisième ordre.

« Art. 4. Ceux des maîtres d'études qui ne se destineront pas à l'enseignement, aux emplois administratifs ou à l'économat, pourront être appelés aux emplois de surveillants généraux, sous-directeurs ou directeurs.

« Ceux de ces surveillants généraux, sous-directeurs ou directeurs qui auront obtenu le titre d'officiers d'académie, pourront être appelés aux fonctions de censeurs.

« Art. 5. Les maîtres d'études prennent rang, dans les collèges, après les professeurs, et concourent à représenter le collège en toute circonstance avec eux.

« Le proviseur ou le principal appelle ceux dont la présence n'est pas nécessaire auprès des élèves aux réceptions officielles, aux conférences, aux solennités.

« Art. 6. Dans l'application des dispositions ci-dessus aux collèges communaux, il sera tenu compte de la situation particulière de chaque collège et des ressources des communes. Toutefois, à dater de l'année scolaire 1846-47, nul traitement de maître d'études ne pourra être au-dessous de 500 fr. dans les collèges communaux de premier ordre, ni de 400 fr. dans les collèges de second ordre.

« Les villes qui ne se mettraient pas en mesure de remplir cette disposition et celle de notre ordonnance du 17 janvier 1839 sur le traitement des régents, pourront être considérées comme étant hors d'état d'avoir un collège, soit de première, soit de seconde classe, selon les circonstances. »

Cour d'assises du Rhône.

Présidence de M. Sauzey.

Audience du 9 décembre 1845.

PLUSIEURS VOLS COMMIS AVEC FAUSSES CLEFS PAR DES CONCIERGES AU PRÉJUDICE DES LOCATAIRES.

Les mariés Cornet, marchands de vins, occupant le rez-de-chaussée d'une maison située rue des Deux-Cousins, n° 4, avaient été, pendant ces derniers mois, victimes de différents vols commis à leur préjudice.

Les recherches avaient été inutiles, et les coupables restaient inconnus, lorsqu'une circonstance vint appeler les soupçons sur le nommé Gavet, serrurier, et sur la nommée Marie Berjot, sa femme, l'un et l'autre concierges de la maison occupée par le sieur Cornet.

En effet, trois couverts avaient été déposés successivement au Mont-de-Piété par la femme Gavet, sous les faux noms de femme Morin, demeurant rue Tramassac, n° 5; et, dans le courant du mois de septembre dernier, elle venait chercher la reconnaissance définitive du dépôt d'un quatrième couvert, lorsqu'elle fut mise en état d'arrestation.

Les couverts étaient ceux du sieur Cornet. Le mystère dont cherchait à s'envelopper la femme Gavet, le soin avec lequel elle cachait ses véritables noms et adresse, l'empressement qu'elle avait mis à vendre, au prix de 9 fr., les reconnaissances des trois premiers dépôts, tout se réunissait pour l'accuser. Aussi n'a-t-elle point recouru alors à des dénégations impossibles, et elle s'avoua coupable. Pendant l'absence des mariés Cornet, elle avait pénétré dans leur logement par une porte donnant sur la cour et exécuté facilement de coupables projets.

Les premiers aveux n'étaient pas en tous points sincères; l'information établit bientôt qu'elle n'était pas seule coupable, qu'elle n'avait pu pénétrer par aucune porte, puisque les mariés Cornet, agités par les soupçons, fermaient toutes les issues en quittant leur domicile. Une fausse clef avait donc été employée. Effectivement, on la trouva chez les accusés. Le mari était sans aucun doute complice. Exerçant la profession de serrurier, il avait fabriqué cet instrument du crime. Connaissant trop bien l'usage auquel il était destiné, pendant la perquisition, il s'était efforcé de le cacher sous du linge. D'ailleurs, il avait partagé avec sa femme le produit de ces vols, et on l'avait vu s'associer à ses démarches, présenter avec elle la reconnaissance du dépôt du premier couvert à la revendeuse Isonia.

Les mariés Cornet n'ont pas été seuls exposés aux manœuvres des accusés. Une demoiselle Thierry, rentière, occupait un logement dans la même maison depuis le 25 juin. A son entrée, contrairement aux usages, une seule clef de la porte d'entrée lui fut remise par la femme Gavet, concierge. Les réclamations pour en obtenir une seconde ayant été vaines, elle se décida à faire placer une serrure de sûreté; mais six jours s'étaient écoulés, et cet intervalle avait été mis à profit: des draps, des serviettes, des chemises avaient déjà disparu, et la plupart de ces objets se sont retrouvés au Mont-de-Piété.

Sur qui doit tomber la responsabilité de ce vol, si ce n'est sur les concierges, qui devaient remettre une seconde clef à la demoiselle Thierry, et l'ont conservée dans un but coupable; sur ceux enfin qui ont déposé au Mont-de-Piété deux draps de lit, quatre chemises, deux serviettes marquées aux initiales J. T. L. T. et reconnues par leurs légitimes propriétaires?

M. Louis Terbod, négociant, aussi locataire de la même maison, informé qu'une clef de sa cave avait été trouvée chez les accusés, dut se livrer à l'examen des objets laissés avant son départ pour la campagne; il crut reconnaître qu'on avait enlevé quelques bouteilles de vin, une pelle à charbon, une hache, un marteau; il put même constater que la serrure de la cave avait été enlevée depuis peu pour lui faire subir quelques changements. Deux maîtres serruriers, les sieurs Garin et Comte, ont confirmé cette remarque, et de telles déclarations démontrent la culpabilité de Gavet, qui seul peut avoir exécuté ce travail.

Un sieur Gaudry, peintre, occupant aussi un appartement dans la même maison, a retrouvé chez les accusés la clef d'un placard perdue depuis quelques jours. Il ne se plaint d'aucun vol, il est vrai; mais, après cette découverte, est-il nécessaire de démontrer plus clairement que les mariés Gavet préparaient les moyens de commettre de nouveaux détournements?

A l'audience, les deux accusés persistent dans un système de dénégation absolue. La femme Gavet rejette sur des relations coupables la détention des objets appartenant aux mariés Cornet, et prétend que sa mère lui a donné le linge reconnu par M^{lle} Thierry. Le mari soutient être étranger à la loge et n'avoir aucune connaissance de ce qui s'y passait. Il a toujours travaillé à la satisfaction de ses maîtres; il ne rentrait que le soir, et s'il a accompagné sa femme chez la femme Isonia pour vendre une reconnaissance, il ignorait qu'elle provint d'un vol, et c'est en son absence que le faux nom et la fausse adresse ont été donnés.

Gavet et sa femme ont été reconnus coupables par le jury. Le mari, étant complice du premier vol seulement et acquitté sur les autres chefs, s'est vu adjuger le bénéfice des circonstances atténuantes. En conséquence, Marie Berjot, femme Gavet, a été condamnée à six ans de travaux forcés; le mari, serrurier de profession, à cinq ans de réclusion. Tous deux devront subir l'exposition et seront soumis à la surveillance de la haute police à l'expiration de leur peine.

Défenseurs: M^e Lablatinière pour Gavet, et M. Caillaud pour sa femme.

Audience du 10 décembre.

FABRICATION ET ÉMISSION DE FAUSSES PIÈCES DE CINQ ET DE DEUX FRANCS.

Le 23 septembre dernier, un individu se présenta à la femme Petit, marchande de fruits sur la place de l'Hôpital, pour acheter une orange. On lui demanda trente centimes. Il ne marchandait pas, et présenta pour la payer une pièce de deux francs à changer. La femme Petit, au toucher, crut s'apercevoir qu'elle était fautive; elle entra alors chez le sieur Gruel, caparetier, qui, après avoir jeté les yeux sur cette monnaie, déclara qu'elle était fautive. La pièce fut rendue à l'inconnu, qui la reprit sans faire la moindre objection; il en donna une autre en paiement. Au moment où il se retirait, il fut arrêté par un garde municipal qui se trouvait là et que Gruel avait averti.

Conduit à l'instant chez le commissaire de police, cet homme se fit connaître pour le nommé Charles (Jean) dit Desforêts, menuisier, arrivé depuis deux jours de Vichy, et demeurant aux Brotteaux. En le fouillant, on trouva sur lui de la monnaie de cuivre, une pièce de deux francs, une autre de un franc. Sur l'observation qui lui fut faite qu'il n'était pas naturel, pour payer un objet si minime, de faire changer, pendant qu'il avait des sous, il répondit que c'était par inadvertance, et, au surplus, qu'il avait reçu cette pièce d'un marchand auquel il avait vendu un lit.

On trouva au domicile de cet homme, dans une malle cachée

derrière son lit, tous les outils nécessaires à la fabrication de la fausse monnaie, un moule en bois pour les pièces de cinq francs, des lingots de plomb et d'étain, et une somme de 300 fr. en argent. D'un autre côté, au commencement de septembre, une pièce fautive avait été proposée pour prix d'un melon à une femme Denois, revendeuse, par un jeune homme qui, sur l'observation que cette pièce était fautive, prit la fuite à toutes jambes. Cette pièce, déposée alors chez le commissaire de police, s'adapte parfaitement au moule trouvé chez le prévenu; elle est du même métal que la pièce présentée à la femme Petit.

Une perquisition faite le lendemain amena la découverte du moule à fabriquer les pièces de deux francs et de la cuillère à fondre le métal.

Le prévenu convient bien de la fabrication de ces pièces, mais il nie toute émission, et, en effet, une certaine obscurité règne à ce sujet sur les témoignages entendus. Il explique le fait relatif à la femme Petit par un mouvement d'inadvertance, et prétend que c'est par curiosité qu'il s'est amusé à fabriquer quelques pièces de monnaie qu'il avait ensuite jetées dans le Rhône.

Le sieur Charles (Jean) dit Desforêts, déclaré coupable avec circonstances atténuantes, a été condamné à cinq ans de réclusion et à l'exposition.

Défenseur: M^e Grand.

Avant cette affaire, la cour d'assises avait jugé à huis clos une affaire de viol sur une jeune enfant. Léonard Mingret, déclaré coupable, a été condamné à vingt ans de travaux forcés.

Chronique.

Depuis quelques jours, le courrier de Paris n'arrive à Lyon qu'entre onze heures et midi. Aujourd'hui, à cette dernière heure, on n'a pas encore reçu de ses nouvelles. Nous ne comprenons pas ce retard, car la route n'est pas mauvaise à ce point d'occasionner un retard de cinq heures.

Hier, après la visite des médecins à l'Hôtel-Dieu, un frère et une sœur se sont rendus au laboratoire de la pharmacie, où ils ont pris de l'eau chaude pour la mêler avec du thé qu'ils ont bu. Malheureusement dans cette eau était une matière corrosive en dissolution. La sœur est morte un instant après; le frère est, dit-on, en grand danger.

On assure que Durand de Cercié, prévenu d'assassinat sur la personne de son enfant, et qui devait passer aux assises les vendredis et samedis 11 et 12 décembre, vient de se pourvoir contre l'arrêt de la chambre des mises en accusation, ce qui motiverait le renvoi de cette affaire à une autre session.

Rigot est un jeune homme de vingt et un ans, doué d'une force physique extraordinaire, et en même temps d'une audace telle qu'il avait essayé en dernier lieu de dévaliser la maison de M. le commissaire de police lui-même. Arrêté, à onze heures du soir, dans une cave, par M. le commissaire de police lui-même, qui rentrait chez lui, il fut reconnu pour être l'auteur de quatre autres vols commis avec des circonstances aggravantes. Ses aveux, ses larmes, sa jeunesse surtout, ont ému le jury, qui a reconnu des circonstances atténuantes, et la cour, abaissant la peine de deux degrés en vertu de l'art. 460 du code pénal, a condamné Rigot à cinq années d'emprisonnement.

La défense a été présentée par M^e Vidalin.

Un certain nombre d'ouvriers qui sollicitent des permis de passages gratuits en Algérie, vendent ce qu'ils possèdent avant d'avoir reçu l'autorisation qui leur donne droit à l'embarquement. Il en résulte qu'ils épuisent leurs petites ressources avant d'avoir pu même se mettre en route, et arrivent en Algérie presque dénués de tout.

Informé de cette circonstance, M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser à MM. les préfets des instructions auxquelles il ne saurait être donné trop de publicité.

« Il est essentiel, dit M. le ministre dans l'intérêt des émigrants, qu'ils s'abstiennent de ces ventes anticipées. En effet, les demandes de passages gratuits étant très nombreuses, et la délivrance des permis devant toujours être en rapport avec les moyens de transport, ce n'est que successivement qu'on peut leur donner suite.

« Je vous prie, en conséquence, de recommander à ceux de vos administrés qui sollicitent leur passage gratuit en Algérie de ne vendre ce qu'ils peuvent posséder et de ne faire leurs préparatifs de départ que lorsqu'ils auront reçu de M. le ministre de la guerre l'autorisation de s'embarquer. »

Une bache de voiture, garnie de boucles en fer, qui a été volée sur une voiture à la Guillotière, est déposée à Lyon, à l'Hôtel-de-Ville, au bureau de la police de sûreté, où on est prié de venir la réclamer.

M. Carrette, commissaire de police, chaussée Perrache, 21, est toujours dépositaire d'un ballot de cuir d'une valeur de 3 ou 400 fr., qui a été volé; il attend qu'on le lui réclame pour le restituer.

Le ministre des finances, dans le but de faciliter aux communes le paiement des frais de timbre et de leur épargner des dépenses inutiles, a décidé que les papiers destinés à la rédaction des actes administratifs des communes pourraient être visés en débit, et les droits de timbre n'être perçus que lorsque ces actes seraient présentés à l'enregistrement.

M. Mignerot, inspecteur général des mines, chargé par M. le ministre des travaux publics de l'examen de l'importante question des associations houillères et de leur réunion avec le chemin de fer, est parti avant-hier pour Saint-Etienne.

On annonce pour ce soir la représentation extraordinaire donnée au Grand-Théâtre par M^{lle} Araldi au bénéfice des indigents. Le spectacle se compose des *Horaces* et du deuxième acte de *Athalie*.

Un incendie vient de jeter la consternation à Morval, près Saint-Julien-en-Comté. Les fermiers des héritiers Bolomier avaient battu en grange dès le matin et toute la journée jusqu'à six heures du soir. Ils prenaient leur souper, ignorant le malheur qui les ruinait, quand tout-à-coup ils virent apparaître brusquement sur leur porte des gens d'Andelot, village situé à une demi-heure du leur, qui venaient leur annoncer que le feu était dans leurs bâtiments. Le fermier incrédule, souriant à cette nouvelle, quitte la table, sort, lève la tête, et, voyant toute la toiture de ses bâtiments enflammée, tombe en défaillance. On crie au feu, on arrive de toutes parts, on s'empresse de sortir le bétail des écuries; mais la foule ébahie et stupéfiée n'organise point de secours. Heureusement, sur ces entrefaites, M. le curé d'Andelot arriva avec M. Viot, qui de son château, placé en regard de Morval, avait aperçu l'incendie. Ces messieurs organisèrent des secours. Bientôt le tocsin et le tambour retentirent dans les montagnes. On coupa des toits pour interrompre la communication du feu. La pompe de Gigny arriva, et l'on vit dans cette circonstance l'importance de ces agents hydrauliques, dont chaque commune devrait être munie.

Le feu fut éteint, mais après que tous les bâtiments, le mobilier et les récoltes du domaine furent devenus la proie des flammes.

Rien n'était assuré, les héritiers ayant négligé de renouveler leur police d'assurance.

Comment a pris le feu? Cette fois, comme dans tous les incendies un peu considérables, c'est un mystère. Les uns l'attribuent à une allumette chimique sur laquelle on aurait marché et qui aurait communiqué le feu; d'autres, à des étincelles tombées d'une pipe; d'autres enfin, à une flamme sortie par la chambre d'une lanterne.

(Sentinelle du Jura.)

Par ordonnance en date du 4 décembre, publiée aujourd'hui au *Moniteur*, M. Roux, juge d'instruction à Marvejols, a été nommé juge au tribunal de première instance de Montbrison, en remplacement de M. Servan de Sugny, non acceptant.

Dans une des nombreuses affaires électorales du département de la Haute-Loire, portées devant la cour royale de Riom et jugées la semaine dernière, on a produit un testament dont la disposition principale est assurément bien étrange:

« . . . Je lègue, à titre de legs universel, à N. . . , mon petit-fils et filleul, la moitié de tous les biens, droits et actions qui m'appartiendront à mon décès, à la charge par lui de payer la moitié des legs particuliers par moi ci-devant faits; mais je veux et entends que mon filleul légataire ne jouisse de ce legs en propriété et usufruit qu'au décès de sa mère, et encore tout autant qu'il ne sera atteint d'aucun crime emportant la peine capitale, auquel cas ce legs sera perdu et de nul effet. »

Ce testament, à la date du 21 novembre 1814, a été reçu par un notaire à la résidence de la commune de Saint-Front, canton de Fay, arrondissement du Puy, où il a été enregistré au bureau de Saint-Julien-Chapteuil le 11 avril 1825.

Le *Journal de Montbrison* publie un vol à la quête commis le 2 décembre par deux individus inconnus, se disant pèlerins, qui se sont présentés chez la veuve Fanget, à Burdigne, et, profitant de la crédulité de cette femme, lui ont persuadé que son mari leur était apparu réclamant des prières, et sont parvenus, à l'aide de cette grossière fable, à lui escroquer une chaîne, une bague en or et un mouchoir en laine, le tout d'une valeur de 75 f.

A. M. le rédacteur du Censeur.

Les Brotteaux, le 11 décembre 1845.

Monsieur,

Je viens encore vous prier de me permettre d'user de votre journal pour donner de la publicité à une protestation que je fais au sujet d'un article du procès verbal du conseil municipal de la Guillotière, séance du 29 novembre.

J'avais demandé une rectification au procès-verbal de la séance précédente; on l'exigea par écrit, et je la fis de suite. En voici textuellement la teneur, j'en ai conservé la copie:

« M. Hénon réclame la parole pour un fait personnel. Il a trouvé blessantes pour lui et pour une partie de la commune les paroles prononcées par un conseiller qui a qualifié de *population immorale* celle au sein de laquelle on crée des Rotondes et des Colisées. Il se considère en outre comme personnellement attaqué par les mots de *trois fois stupides* adressés par ce même conseiller à ceux de MM. les membres du conseil qui émettent un avis différent du sien. M. Hénon demande l'insertion de son dire au procès-verbal, et se retire. »

Telle est la note que j'ai lue à haute voix et remise ostensiblement. La majorité du conseil était libre de l'adopter ou de la rejeter; mais je ne crois pas qu'il lui fût permis de donner comme textuelle une note dénaturée, pour l'approprier à sa pensée, en me faisant dire le contraire de ce que j'ai écrit, en me faisant parler de *bastringues*, de *Prado*, etc., comme on l'a fait. Je regrette vivement que l'on donne de la publicité aux procès-verbaux avant qu'ils ne soient présentés à la signature des conseillers, car ma protestation, consignée sur le registre même des délibérations et reproduite avec le procès-verbal, m'eût épargné de vous demander d'insérer dans votre journal une réclamation toute personnelle, mais que votre loyauté ne vous permettrait pas de rejeter.

Veillez agréer, etc.

HÉNON,

Conseiller municipal de la Guillotière.

BULLETIN DES SOIES.

Le mauvais temps qui a régné toute la semaine dernière a empêché que nos marchés de soies grêges fussent bien fréquentés.

A Romans, vendredi, les transactions ont été faites à des prix moins fermes que ceux publiés par nos précédents bulletins.

A Joyeuse, la pluie a continuellement tombé mercredi, jour du marché; il ne se traita que quelques petits partis aux prix suivants:

Soies fines, à 51 fr. 50 c., 52 fr. et 52 fr. 50 c. le demi-kilog.
Soies deuxième choix, à 27 fr. 25 c., 27 fr. 75 c., 28 fr., 29 fr. et 29 fr. 75 c.

A Aubenas, samedi, le marché fut aussi contrarié par une pluie incessante; le cours des soies fut le même qu'à Joyeuse.

Soies fines, 51 fr. 50 c. à 52 fr. le demi-kilog.
Soies deuxième choix, 27 fr. 25 c. à 29 fr. 75 c.

On voit, d'après ce qui précède, qu'il n'est pas question du prix des soies de premier choix. Les détenteurs ayant des prétentions élevées, il ne se fait presque rien sur ces sortes.

Les nouvelles de Lyon ne sont pas de nature à maintenir la fermeté dans les prix.

A Avignon, la position ne s'est pas améliorée; les affaires sont toujours froides et les prix peu soutenus.

A Nîmes, le 4 courant, les 5/6 cocons, filature premier ordre, étaient cotés de 67 fr. 40 c. à 68 fr. 45 c. le kilog.

A Marseille, malgré les débarquements qui se sont opérés, les ventes n'ont pas été très actives la semaine dernière; elles se sont élevées à environ 50 balles, parmi lesquelles figurent 37 balles Antioche redévidées, dans les prix de 47 à 48 fr.

La consommation a été de
2 balles Espagne, à 54 fr. 50 c. le demi-hilog.

3 balles Mestoup L. G., à 49 fr.

57 balles Antioche redévidées, à 47 fr. à 48 fr.

CONSEIL DE GUERRE DE LA 9^e DIVISION MILITAIRE.

Présidence du colonel Aubert.

Une foule compacte a rempli pendant trois jours l'étroite enceinte du conseil de guerre, à la Citadelle de Montpellier. Une accusation entraînant la peine capitale avait motivé ce concours extraordinaire. L'accusé, fils d'un commissaire de police qui a exercé quelque temps ses fonctions à Montpellier, est un jeune homme de haute taille, à la tournure martiale et distinguée; il est soldat au 4^e escadron du train des parcs d'artillerie. Saladini, né en Corse, comparait sous l'accusation d'avoir volontairement donné la mort à son maréchal-des-logis; voici dans quelles circonstances:

Après une carrière militaire désordonnée, qui avait successivement fait renvoyer Saladini dans les compagnies de discipline et dans les pionniers, il était entré dans le train d'artillerie. Là, une infraction à la discipline lui fit infliger, par son maréchal-des-logis, quarante-huit heures de salle de police. Saladini, qui trouvait cette punition injuste, murmura; et la punition fut élevée à huit jours,

mais réduite en définitive à quatre. L'accusé, ne voulant pas s'y soumettre, s'absenta de la caserne; mais, à sa rentrée, un brigadier vint lui intimé l'ordre de se rendre à la salle de police. Saladin était dans ce moment porteur d'un pistolet, qu'il avait chargé; il était, en outre, fortement exalté par des boissons fortes qu'il avait prises en assez grande quantité, et auxquelles même il avait mêlé de la poudre, ce qui lui avait procuré des vomissements. Il répondit au brigadier qu'il était malade. Sur ces pourparlers, le maréchal-des-logis qui avait puni Saladin parut. A sa vue, Saladin entre en fureur; il lui crie, en avançant son arme: «Retire-toi, maudit!» Comme le maréchal-des-logis s'approche de lui, il lâche la détente du pistolet, et le sous-officier, frappé en pleine poitrine, tombe mortellement atteint.

Saladin, arrêté, a été deux fois mis en jugement, et deux fois condamné à mort pour ce fait. C'est par suite de l'annulation successive de ces deux condamnations qu'il comparait devant le conseil de guerre de la 9^e division.

Saladin s'exprime avec sang-froid, avec déférence; il y a de la douceur dans son organe et dans ses manières. Il explique que, dégoûté de la vie, il avait chargé son pistolet pour se suicider, et que, par une fatalité qu'il déplore, le maréchal-des-logis qu'il considérait comme son ennemi mortel étant venu se présenter à ses yeux dans un moment où sa raison était égarée, il l'avait tué par un mouvement spontané dont il n'avait pas été le maître.

Plusieurs témoins viennent donner de l'appui à cette version; ils déclarent que Saladin leur a souvent parlé de ses projets de suicide, qu'il se disait malheureux et voulait se tuer. Ce système a échoué en présence d'autres témoins qui déclarent avoir entendu dire à l'accusé qu'il voulait se baigner dans le sang de quelqu'un de ses chefs.

Aussi, malgré une défense chaleureuse de M^e Laissac, Saladin a été condamné à vingt ans de fers et à la dégradation.

Nouvelles diverses.

Un vol considérable d'objets d'orfèvrerie et de bijouterie a été commis pendant la nuit du 2 au 3 courant, à Chambéry (Savoie), au préjudice du sieur Mottet, marchand-orfèvre. Les bijoux sont estimés à la somme de 16,000 f.

— Depuis trois siècles jusqu'à ce jour, c'est-à-dire depuis 1545, que Jacques Bourdon était ministre de la guerre, 110 ministres ont passé par ce département, jusques et y compris M. le maréchal Soult. Ainsi, en moyenne, la durée de chaque ministère a été d'un peu moins de trois ans.

— On écrit d'Anvers, le 6 de ce mois :

« Les nouvelles du bas de la rivière sont désastreuses, et nous avons à enregistrer plusieurs sinistres occasionnés par la série de mauvais temps dont nous sommes assaillis depuis plusieurs jours.

» Mercredi, 3 de ce mois, au point du jour, on aperçut de Flessingue une goëlette échouée sur le banc dit *Walwisth-start*, ayant un pavillon belge ou français en détresse, et sur lequel la mer brisait avec fureur, de manière à le couvrir tout entier. Des ordres furent immédiatement donnés; le grand canot-bateau du pilotage belge et un bateau pilote hollandais se portèrent successivement sur le lieu du sinistre, mais le peu de fond força le dernier à se tenir à une assez grande distance. Le canot du pilotage belge, monté par le patron Oelsen, put seul s'en approcher; mais les brisants étaient tels, qu'il était impossible d'accoster le bâtiment d'aucun côté pour sauver au moins l'équipage. Force fut donc au patron de se tenir avec son canot dans le voisinage, pour profiter de la première occasion favorable. Ils demeurèrent dans cette position jusqu'à deux heures de l'après-midi, moment auquel la goëlette, poussée par la marée montante, franchit le banc, et se trouva dans une eau plus profonde, où elle coula en moins de dix minutes. L'équipage s'était sauvé dans les haubans, et montait à mesure que le bâtiment s'enfonçait.

» C'est alors que le patron Oelsen, par un trait d'audace digne des plus grands éloges, se porta vivement avec son canot au-des-

sus du navire submergé, et réussit, après bien des efforts, à recueillir les six hommes qui composaient l'équipage et à les conduire à Flessingue. C'est en ce moment que l'on a pu savoir que la goëlette s'appelait *la Céline*, sous pavillon français, commandée par le capitaine Corbel, venant de Caen, avec un chargement de pommes de terre, et qui était entrée sans pilote de mer. Le bâtiment est entièrement perdu.

» Le même jour, un bateau pilote hollandais a recueilli, dans la mer du Nord, l'équipage du chasse marée français *Alcyon*, capitaine Labbé, venant de Newcastle, en destination de Saint-Malo. Le navire avait une forte voie d'eau, et l'on nous informe que le capitaine ne voulait point l'abandonner et demandait assistance pour le conduire dans le port le plus voisin. D'après nos rapports, il resta même à bord après que son équipage l'eut quitté, et ne se résolut enfin à passer lui-même sur le bateau pilote qu'après qu'il eut vu la complète inutilité de ses efforts pour faire tenter le sauvetage.

» On parle encore d'un brick ou goëlette inconnu qui se serait perdu corps et biens sur les bancs dit *Ban-staert*.

Nouvelles étrangères.

MEXIQUE.

Le *Medway* nous apporte des nouvelles du Mexique qui confirment celles que nous avons reçues, il y a quelques jours, par le *Caledonia*. D'après ces nouvelles, il est probable que les différends qui subsistent entre le Mexique et les Etats-Unis s'arrangeront à l'amiable. Dans ce but, le ministre anglais est intervenu d'une manière tout amicale, et, à sa vive sollicitation, le gouvernement mexicain a consenti à recevoir un commissaire des Etats-Unis et à écouter les propositions de ce dernier pour terminer d'une manière pacifique les affaires du Texas. Au préalable, l'escadre américaine qui, depuis quelque temps, avait pris position dans les eaux du Mexique, s'est retirée. Néanmoins, des nouvelles venues de Matamoras par Tampico à la Vera-Cruz annoncent que des troupes américaines s'étaient mises en possession de la rive du Rio-Bravo et s'occupaient activement à se fortifier sur différents points, ce qui indiquait que les Américains prétendent prendre la rive de ce fleuve pour les limites du Texas.

Le général Paredes se trouvait sur la frontière avec une force de 6,000 hommes bien équipés et régulièrement payés. Cette innovation en a fait des troupes disciplinées, et, somme toute, elles paraissent satisfaites. Arista est également à la tête de 3,000 hommes de Matamoras; mais la majeure partie de ces troupes ont reçu l'ordre de se porter vers le nord pour repousser les Indiens, qui, à l'instigation des Américains, commettent d'épouvantables ravages.

L'intérieur pourtant était tranquille; mais la faiblesse et la pénurie du gouvernement défient toute description. Pas un dollar dans la caisse du trésor, et pas l'ombre de crédit, malgré l'intérêt usuraire que le gouvernement offre aux capitalistes afin de les séduire. On ne peut donc espérer que la tranquillité puisse se maintenir long temps dans des circonstances si déplorable. Loin de là, tout annonce quelque prochain déchirement au nom du fédéralisme. On a beaucoup d'inquiétudes à la Vera-Cruz au sujet de la querelle avec la France. Le baron de Cyprey, ministre de France, a demandé ses passeports et s'est embarqué avec toute sa suite sur le *Medway* pour la Havane. On pense qu'il y restera jusqu'à ce qu'il ait reçu de nouveaux ordres de son gouvernement. L'ex-président Santa-Anna était toujours à la Havane. Il espère bientôt retourner à Mexico et y reprendre son ancienne position.

(Standard.)

P. S. — Deux heures de l'après midi.

Le courrier de Paris est arrivé aujourd'hui à une heure trois quarts; la correspondance n'annonce rien d'important.

Bulletin de la Bourse de Paris du 9 décembre 1845.

Avant l'ouverture, le 5 était offert à 82 20, et il a ouvert au parquet à

82 25. Il est tombé d'abord à 82 20 et à 82 15 dans la coulisse. Après être resté quelque temps à ce prix, il est remonté à 82 40 et à 82 45 dans la vente dont le résultat a été de faire coter le dernier cours à 82 50. Après la clôture, la baisse a continué avec une très-grande rapidité. Le 5 est tombé à 82 05, mais à quatre heures il était à 82 15. Il s'est fait beaucoup d'affaires.

La bourse a encore été bonne pour les chemins de fer; à l'exception de trois ou quatre lignes, toutes tendent à se raffermir et à s'améliorer.

CHEMINS DE FER.		COMPTANT.		15 COURANT.		FIN COURANT.	
		1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Trois pour cent.....	82 30						
Quatre pour cent.....	107						
Quatre et demi pour cent.	»						
Cinq pour cent.....	118 50						
Emprunt de 1844.....	»						
Trois pour cent belge....	»						
Quatre 1/2 p. 0/0 belge...	98 1/8						
Cinq pour cent belge....	101						
Cinq pour cent napolitain.	»						
Récépissés Rostchild....	101						
Cinq pour cent romain....	100 1/4						
Cinq pour cent portugais.	53 1/4						
Trois pour cent espagnol.	36						
Deux 1/2 p. 0 0 hollandais.	»						
Banque de France.....	3370						
Comptoir Ganneron.....	»						
Banque belge.....	»						
Caisse Lafitte.....	1152 30						
Obligations de Paris.....	1380						
Saint-Germain.....	460						
Versailles (rive droite)....	310						
— (rive gauche).....	1177 50						
Paris à Orléans.....	975						
Paris à Rouen.....	760						
Rouen au Havre.....	900						
Avignon à Marseille.....	240						
Strasbourg à Bâle.....	300						
Orléans à Vierzon.....	635						
Orléans à Bordeaux.....	612 50						
Amiens à Boulogne.....	505						
Monterea à Troyes.....	427 50						
Bordeaux à la Teste.....	172 50						
Chemins du Nord.....	725						
Fampoux à Hazebrouck....	560						
Dieppe et Fécamp.....	483						
Paris à Strasbourg.....	525						
Tours à Nantes.....	545						

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 11 décembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		15 COURANT.		FIN COURANT.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	885	886 25	»	»
prime.....	»	»	»	»	910	»
Paris à Orléans.....	»	»	1165	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Paris à Rouen.....	»	»	960	961 25	»	»
prime.....	»	»	»	»	985	»
Orléans à Vierzon.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Nîmes à Montpellier.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Bâle.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Monterea à Troyes.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.....	»	»	742 50	745	742 50	745
prime.....	»	»	735	»	»	»

Le gérant responsable, B. MURAT.

On demande des courtiers pour voyager avec appointements fixes. — S'adresser rue de l'Hôpital, 37, à Lyon.

La commission nommée en vue de faire exécuter les articles du traité passé entre la mairie de la Guillotière et la compagnie de de l'éclairage par le gaz de la même ville prévient les abonnés dont les polices expirent au 1^{er} janvier 1846 que, dans leur intérêt, il convient qu'ils ne renouvellent leur abonnement que pour une année, conformément à l'art. 25 du traité qui leur en garantit la faculté.

LA PATE DE GEORGE pour la guérison des MALADIES DE POITRINE est la plus agréable et la plus efficace. — Elle vend moitié moins que les autres par boîtes de 1 f. 25 c. 63 et c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16; VERNET, place des Terreaux, 13, et la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; Châlonsur-Saône, FAIVRE, confiseur, Grande Rue, 36; Mâcon, FOURCHER-MOSSEL, pharmacien, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 1.

LYON. IMPRIMERIE DE ROTHSY FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.

Etude de M^e Brun, avoué à Lyon, rue du Bœuf, n. 51.

VENTE PAR LICITATION JUDICIAIRE,

A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,

EN UN SEUL LOT.

D'UNE MAISON

et dépendances,

Situées à Lyon, place Napoléon, n. 3,

Dépendant de la succession du sieur Simon Picard, qui était rentier à Lyon et y demeurait place Napoléon, n. 3.

ADJUDICATION AU 17 JANVIER 1846.

Ces immeubles consistent en un emplacement de terrain de la longueur de quatre mètres sur un mètre cinquante centimètres de largeur, formant une terrasse au-devant d'une maison donnant sur la place Napoléon et portant le numéro 3, de laquelle elle est séparée par un mur;

Et en une maison située sur ladite place Napoléon, et portant ledit n. 3, ayant rez-de-chaussée, premier, second et troisième étages.

Mise à prix..... 20,000 f.
Pour de plus amples renseignements, s'adresser audit M^e Brun. (2268)

GUÉRISON

DES

MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, goulte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs,

Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le flacon.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE Rue Palais-Grillet, n. 23.

ÉTUDE DE M^e MORAND, NOTAIRE À LYON, RUE SAINT-DOMINIQUE, 17.

A LOUER,

POUR HOTEL A LYON,

A la Saint-Jean 1846,

MAISON AVEC ECURIE ET REMISE,
Rue Saint-Dominique (hôtel du Commerce), près la place Bellecour.

Cette maison est bientôt à fin de bail. Le nouveau locataire jouira des avantages d'une restauration complète.

S'adresser, pour les renseignements et visiter les lieux, audit M^e Morand, notaire. (10029)

JARDIN ET VEILLAS,

Chemisiers,

Maison rue Puits-Gaillot, 3, au coin des Terreaux,

Et place Neuve, à Grenoble.

Nous ne cessons de recommander la maison JARDIN et VEILLAS pour la chemise; l'agrandissement de leur commerce les met à même de les établir à des prix que nul ne peut obtenir, même dans les ménages. Pour plus grande justification, ils offrent de faire des modèles, sans aucuns frais, où l'on pourra examiner l'étoffe, la façon et l'incontestable supériorité de la coupe.

Nota. — On trouve dans leurs magasins les batistes fil et la toilerie fine. Pour engager les personnes à essayer leurs chemises, ils vendront les étoffes sans le plus petit bénéfice. (4973)

AVIS. Les porteurs de récépissés délivrés par MM. Balay frères et C^e et Roux Gardelle

et fils, banquiers à Lyon, en échange de versements faits sur les actions des chemins de fer dont les titres sont émis depuis long-temps, tels que Montereau à Troyes, Bordeaux à Orléans, Amiens à Boulogne, sont invités à retirer leurs titres des caisses des deux maisons ci-dessus désignées avant la fin de décembre courant.

Après ce délai, MM. Balay frères et C^e et Roux Gardelle et fils se feront autoriser par le tribunal de commerce à faire rendre, pour le compte des porteurs de leurs récépissés, les actions qui n'auraient point encore été retirées. (4986)

RHUMES, IRRITATIONS, INFLAMMATIONS.

Le SIROP ANTI-PHLOGISTIQUE DE BRIANT, de plus en plus apprécié pour le traitement des irritations et inflammations de la poitrine, de l'estomac et des intestins, est prescrit avec un succès toujours croissant par les plus célèbres médecins de la capitale, membres de l'Académie et de la Faculté royale de médecine. Ce sirop est, en effet, la préparation la plus efficace pour combattre ces cruelles maladies d'où résultent les **rhumes, catarrhes, crachements de sang, croupes, coqueluches, dysenteries**, etc. (Le sirop non contrefait se reconnaît aux capsules métalliques qui recouvrent le bouchon et qui portent le cachet : Briant, à Paris; Sirop anti-phlogistique, et au prospectus qui se délivre avec chaque bouteille.)

PHARMACIE BRIANT, rue Saint-Denis, 137 (ci-devant 141 et 154), et chez MM. Vernet, pharmacien, à Lyon; Ayot, à Villefranche; Bouvier, à Thizy; Champin, à Givors. (5292)

PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1811.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les **maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc.** Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 51, à Lyon. — Dépôts à MACON, chez M. Voituret, rue Municipale; à RIVE-DE-GIER, chez M. Reynaud, tous pharmaciens; à SAINT-ENNE, à la pharmacie Rigolot; à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs; 55, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (5460)

AVIS. On demande des employés à appointements fixes et remises pour Lyon et les villes environnantes.

S'adresser, de dix heures du matin à deux heures au bureau des Publications Historiques, place Neuve-des-Carmes, 14, à l'entresol. (6900)

A VENDRE OU A LOUER, UN MOULIN A BLÉ, avec un battoir pour l'égruage des grains, mû en hiver par eau et en été par une machine à vapeur, avec soixante-dix ares de pré et de vastes bâtiments tout neufs, propres à différentes industries, sis au midi et à vingt kilomètres de la ville de Lyon.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M. Fournel, fondeur, rue Petit-Soulier, n. 8, à Lyon. (6913)

AVIS MÉDICAL.

On prépare à Lyon, dans la pharmacie MACORS, rue Saint-Jean, 30, un SIROP qui a le puissant avantage de guérir les enfants atteints de la coqueluche. Une ou deux toupettes de ce sirop suffisent pour faire disparaître cette cruelle maladie. (9117)

Etude de M^e Bret, huissier à Lyon, place des Terreaux, n. 42.

VENTE FORCÉE.

Samedi treize décembre 1845, à onze heures du matin, sur la place des Repentins, en la commune de la Guillotière, il sera procédé à la vente forcée d'effets mobiliers saisis, consistant en bancs de menuisier, outils, placard en noyer, poêle à chauffer, table, ustensiles de cuisine, etc. (4468)

SIROP PHLEENTERIQUE contre LES IRRITATIONS ET LES PHLEGMASIES DES VOIES URINAIRES, CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ

Par M. BOUCHU,

Maître en pharmacie et Docteur-Médecin

Rue Saint-Jean, 48.

Ce Sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, la toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements des femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite.

Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 5 f.; 6 flacons, 15 f. (Affranchir.) (4200)